Image not found or type unknown

Levée d'une curatelle

Par **BOUcHON410**, le **27/05/2023** à **12:36**

Bonjour

J'ai 66 ans , je bénéficie d'une mesure de curatelle renforcée depuis février 2015, la mesure

se termine le 19 Novembre 2024.Je suis handicapée moteur.

Mon mari est décédé le 08 2010, le conseil général de Quimper a décidé sans qu'il y ait consultation du Juge des Tuelles que je devais être mise sous protection alors que je n'avais fait

aucune requêe. Puis-je demander la main levée de cette mesure avant son terme ou mon

age et mon handicap l'empêcherait

Mme Kérével

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés